

# Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

Collège des « **Salariés des groupements professionnels agricoles** »  
(collège 3b)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) : .....

.....

.....

Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) : .....

.....

.....

N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
2				
3				
Noms supplémentaires				
4				
5				

(1) : le mandataire de liste devra fournir pour ce collège une attestation d'appartenance de la liste à la ou les organisations syndicales représentatives et un exemplaire des statuts de celle(s)-ci.

**Parmi les candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois.**

**Le Mandataire :**

**Signature :**

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :

- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat